



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

28 AOÛT 2019

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par JU

Réf. : ..

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 2 août 2019, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. T...

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 16 et 17 mars 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est doté de sept points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire

Stéphanie PETIT